

Mantes la Jolie, le

19 FEV. 2015

SOUS-PRÉFECTURE DE MANTES LA JOLIE
BUREAU POLICE GENERALE ET CADRE DE VIE

Affaire suivie par Mme TERSIER

☎ 01 30 92 85 35

Fax 01 30 92 85 22

chrystele.tersier@yvelines.gouv.fr

2015/38

Relevé de conclusions

Réunion du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny » Le 26 janvier 2015

Le 26 janvier 2015 à 14h00, Madame Françoise BOUVET, secrétaire générale de la Sous-Préfecture de Mantès la Jolie assistée de M.FLAHAUT, Directeur Départemental des Territoires Adjoint a présidé une réunion du comité de pilotage « Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny » sur le site de la base de loisirs des Boucles de Seine à MOISSON.

La liste des participants figure en annexe.

En séance plénière, les points suivants ont été abordés :

- rappel de la réglementation et du réseau Natura 2000 présenté par M. PATRIMONIO (DRIEE)
- bilan de l'animation et des perspectives d'actions sur le site exposés par M.BENMINOUN (AEV) et M.BAUDOUIN (Ornithologue)
- présentation du fonctionnement du comité de pilotage, des missions du président du COPIL, de la structure porteuse puis de l'animateur rappelé par M.PONET (DDT).

Les diaporamas de présentation de ces thématiques diffusés en cours de séance sont disponibles sur le site suivant :

<http://www.yvelines.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement>

Mme le Maire de VETHEUIL fait une observation concernant la limite du périmètre Natura 2000 à rectifier concernant le territoire de sa commune.

M. PONET répond que le territoire de 14ha sur l'île de St Martin la Garenne de la commune de VETHEUIL a bien été réintégré par arrêté ministériel du 8 mars 2012 portant désignation du site Natura 2000 « Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny ».

Mme HERPIN-POULENAT interroge également l'AEV sur les prospections qui pourraient intervenir sur l'île de St Martin la Garenne et sur l'entretien des berges.

M.ARTRU confirme l'intervention de l'AEV pour l'entretien des berges et rappelle que la société LAFARGE contribue également au suivi de l'avifaune sur le site notamment pour les cartes de localisation des espèces.

Les élus s'interrogent sur l'impact de l'évaluation des incidences Natura 2000 sur leur document d'urbanisme (PLU). Les représentants de la DDT rappellent que si cette évaluation est prise en compte de façon globale avant l'approbation de leur PLU, elle n'aura plus à intervenir pour les PC, PA qui seront déposés postérieurement.

Si plusieurs communes sont concernées, les coûts de cette évaluation peuvent être rationalisés en mutualisant la commande publique.

Mme DUMONT interroge sur la prise en compte du SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) dans les documents d'urbanisme et souhaiterait qu'il soit davantage pris en considération au travers de la ZPS.

La première partie de la réunion étant clôturée, seuls les élus sont invités à rester pour procéder en séance restreinte à l'élection du président et à la désignation de la structure porteuse.

Pour le Sous-Préfet,
La secrétaire générale,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FB' with a long horizontal stroke extending to the right.

Françoise BOUVET